



## Annexe N°1

### Uniquement pour les allocataires CAF

#### Autorisation de consultation de la base allocataire

Nous tenons à vous informer que la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

En cas de refus de communication de ces éléments le tarif « plafond » vous sera appliqué.

Je soussigné(e),.....,

- Autorise le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance du secteur de Romillé et de Bécherel, à consulter via CDAP (Consultation de Dossier Allocataire par les Partenaires) les éléments de mon dossier d'allocations familiales, et à en conserver une copie.
  
- N'autorise pas le syndicat Intercommunal de la Petite Enfance du secteur de Romillé et de Bécherel, à consulter via CDAP les éléments de mon dossier d'allocations familiales ou je ne suis pas allocataire de la CAF d'Ille-et-Vilaine.  
Je fournis donc l'élément suivant nécessaire au traitement de mon dossier :
  - Photocopie feuille d'imposition revenus N-2
  
- N'autorise pas le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance du secteur de Romillé et de Bécherel à consulter via CDAP les éléments de mon dossier d'allocations familiales et ne souhaite pas communiquer l'élément précédent. J'accepte donc de me voir appliquer le tarif « plafond » pour le calcul de ma tarification.

Fait à Romillé, le  
Signature des parents,